GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/09/2023

Inscription de 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Après examen du dossier porté par la Belgique avec le soutien de la France, la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire 139 sites funéraires et mémoriels français, allemands, belges, américains et du Commonwealth de la Première Guerre mondiale, répartis en France (96 sites dans les Hauts-de-France, en Île-de-France et dans le Grand-Est) et en Belgique (43 sites en Flandre et en Wallonie). Cette préservation, sous l'égide de l'Unesco, se justifie par la valeur universelle exceptionnelle que constitue le culte des morts du premier conflit mondial et vient répondre à l'inhumanité de la guerre par la reconnaissance de l'identité individuelle des soldats.

Initiée par la France et la Belgique au début des années 2010 durant la mise en place des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, cette inscription poursuit le travail de transmission de la mémoire et de l'histoire de la Première Guerre mondiale, partagée par de nombreux pays dans le monde entier. L'inscription de ces sites funéraires et mémoriels de la Première guerre mondiale (Front Ouest) à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue ainsi une opportunité unique pour la transmission de la mémoire nationale comme pour la mémoire mondiale.

Parmi les sites proposés, 45 sites sont des nécropoles nationales en France et 6 des cimetières militaires français en Belgique, placés sous la responsabilité du ministère des Armées. Les autres sites sont des mémoriaux et des monuments mais sont souvent des cimetières militaires, représentant les différents pays qui ont participé à la Première Guerre mondiale. Leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO permettra de mieux les faire connaître du grand public, français comme étranger, et participera au développement du tourisme mémoriel pour les territoires concernés.

Cette décision est l'aboutissement d'un projet porté depuis de nombreuses années par les collectivités locales et les services de l'État et les principales structures chargées de la gestion et la valorisation de ces sites pour leur soutien : l'Office national des combattants et victimes de guerre pour les nécropoles nationales françaises ; le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge, l'American Battle Monuments Commission et le Commonwealth War Graves Commission.

Lien vers la Liste des 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Citations :

« Après une première candidature commune qui a vu les Beffrois de Belgique et de France entrer au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999, cette nouvelle inscription transnationale des sites mémoriels et

funéraires de la Grande Guerre est une étape majeure dans le travail de mémoire et d'histoire qui est accompli depuis plus d'un siècle sur ces territoires meurtris. A l'heure où la guerre est revenue aux portes de l'Europe, où des destructions patrimoniales majeures sont perpétrées par les forces russes en Ukraine, ces lieux du souvenir incarnent plus que jamais un plaidoyer pour la paix, le dialogue et la culture. »

Rima Abdul Malak, ministre de la Culture

« Je me félicite de l'inscription de ces sites qui permettra leur préservation et leur valorisation au niveau mondial. Le respect dû aux morts est une valeur universellement partagée : il vient répondre à l'inhumanité de la guerre en redonnant aux soldats morts une identité, une place dans l'Histoire et une reconnaissance de leur sacrifice. Transmettre notre histoire commune, celle du premier grand conflit mondial, c'est faire en sorte que l'histoire ne se répète pas et souder les différentes nations autour de la préservation de la paix. »

Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Contact presse
Ministère des armées
Cabinet de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
Mél : sedacm.communication.fct@intradef.gouv.fr
Centre media du ministère des Armées - Tél : 09 88 67 33 33
Mél : media@dicod.fr
www.defense.gouv.fr